



Beaupréau-en-Mauges
Chemillé-en-Anjou
Montrevault-sur-Èvre
Mauges-sur-Loire
Orée-d'Anjou
Sèvremoine

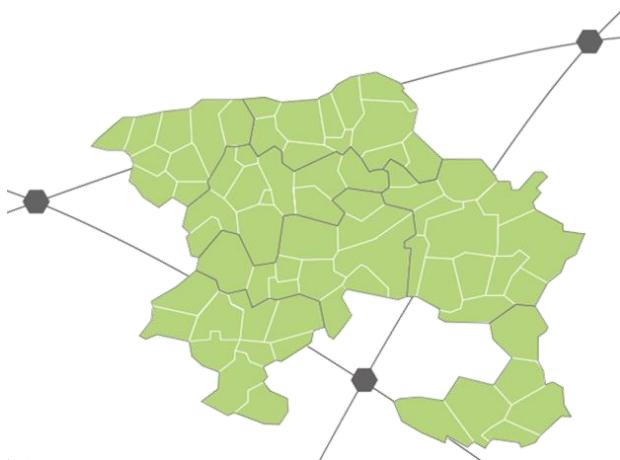
Bilan du SCoT

Contexte de l'évaluation du SCoT

Le SCoT du Pays des Mauges a été approuvé le 8 juillet 2013 sur le territoire de l'ancien Syndicat Mixte du Pays des Mauges qui regroupait alors sept communautés de communes totalisant 70 communes pour 125 277 habitants. Il a été le 1^{er} SCoT de Maine-et-Loire à intégrer les lois Grenelle.

En 2015, une réforme territoriale d'ampleur a été engagée sur le territoire, qui a abouti, au 15 décembre 2015, à la création de 6 Communes Nouvelles, créées sur le périmètre de 6 anciennes communautés de communes, et regroupées au 1^{er} janvier 2016 au sein de Mauges communauté, avec le statut de Communauté d'Agglomération.

La commune de Bégrolles-en-Mauges et la communauté de communes du Bocage, au sud-est du territoire, sont sortis du Syndicat Mixte respectivement le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} décembre 2015, permettant que le passage de Syndicat Mixte à communauté d'agglomération se fasse à périmètre constant, préservant ainsi le SCoT. Ces communes ont rejoint l'Agglomération du Choletais, dont elles sont géographiquement très proches.



Périmètre du SCoT en 2013



Périmètre de Mauges Communauté en 2015

La création de Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2016 répond à une vocation structurante avec une volonté d'être plus visible à l'échelle régionale, ce qui correspond à l'ambition du SCoT :

Être « acteur d'un archipel urbain ».

La création de Mauges Communauté en 2016 a permis d'investir, avec des moyens démultipliés et aux bonnes échelles, de nombreux sujets majeurs :

- L'économie productive (zones d'activités économiques),
- Les mobilités (prise de compétence AOM, plateforme Mooj, développement TAD, ligne ferrée Clisson-Torfou-Cholet...),
- L'habitat (PLH en phase d'arrêt),
- Le commerce (étude engagée en 2018),
- Le tourisme (une destination portée par la notoriété du tissu économique et la construction d'un seul office de tourisme),
- La culture et le patrimoine,
- Le changement climatique (PCAET en élaboration),
- Les milieux aquatiques (GEMAPI et eau potable),
- L'assainissement (compétence communautaire en 2020).

Un bilan de SCoT dans quel cadre ?

- Un corpus législatif et réglementaire complété des textes suivants : lois UH, ENL, accessibilité, énergie, modernisation de l'économie, modernisation de l'agriculture et de la pêche, lois « Grenelle », ALUR, « Duflot », loi ELAN, loi MAPTAM, loi NOTRe...;
- Une intensité du développement marquée par des cycles, notamment la crise globale de 2008 et l'arrêt du projet Notre-Dame-des-Landes ;
- Une élaboration engagée au niveau régional du SRADDET (intégrant le SRCE de 2015).

La procédure d'évaluation du SCoT

L'article L143-28 du Code de l'urbanisme prévoit que six ans au plus après l'approbation d'un SCoT :

- ✓ Une analyse des résultats de son application doit être effectuée, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales,
- ✓ La structure compétente en matière de SCoT doit délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

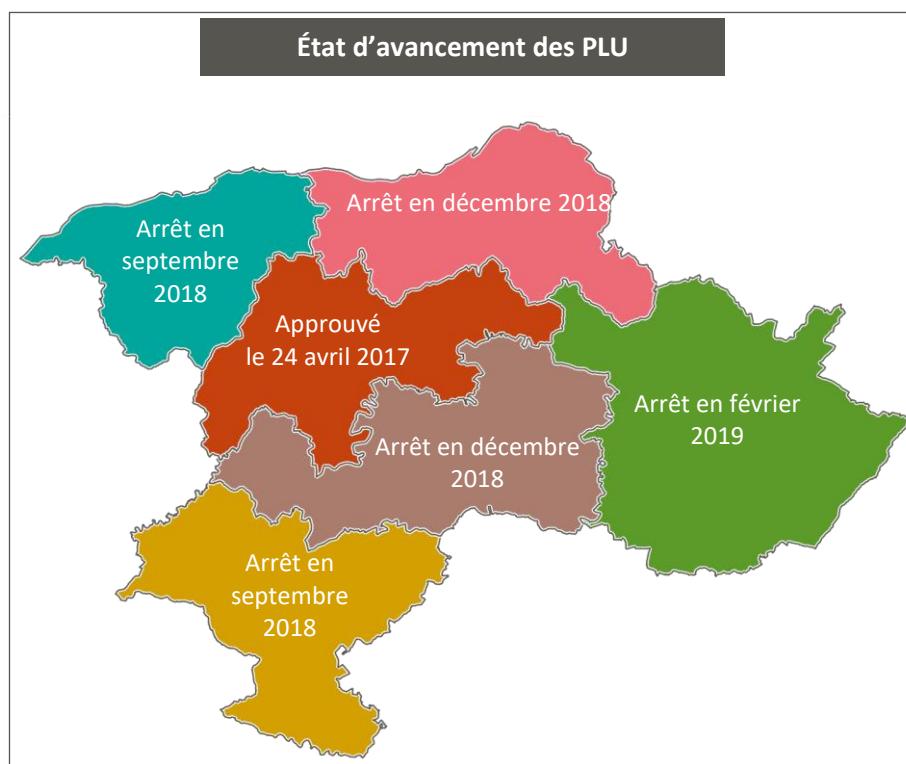
Les dimensions du bilan du SCoT

- **Un bilan stratégique**
 - Confronter le SCoT à la trajectoire et à l'organisation du territoire
 - Identifier les enjeux de la révision (enjeux thématiques, intensité du développement, enjeux de positionnement)
- **Un bilan co-construit**
 - Construire une réflexion commune avec les commissions et en séminaire
 - Impliquer les élus de Mauges Communauté et les services de l'Agglomération et des communes
- **Un bilan technique**
 - Analyser les indicateurs retenus dans le SCoT et croisés avec la base de données Observ'EAU agrégeant les données nationales en *open data*
- **Un bilan opérationnel**
 - Intégrer et interroger les actions de Mauges Communauté et les développements en compatibilité effectués par les PLUs.

Modification des bases statistiques

L'analyse du territoire à partir de données quantitatives issues de bases nationales (INSEE, Sitadel, ACCOSS...) est contrainte par la génération des 6 communes nouvelles qui mettent fin à la référence géographique attachée aux communes déléguées.

Les sources statistiques récentes utilisées portent dès lors sur le découpage au niveau des 6 communes nouvelles. Un remaniement des IRIS a été effectué en collaboration entre l'INSEE et Mauges Communauté pour obtenir certaines données à un niveau plus fin. La prise en compte de cette maille sera effective lors de la publication des données au début du second semestre 2019.



SOMMAIRE

4	L'organisation du développement
10	Les objectifs économiques et résidentiels
18	L'armature environnementale du territoire
24	Conclusion et perspectives

L'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT

Structure et maillage du territoire

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Un territoire qui a intégré le fait urbain depuis longtemps (les usines à la campagne) avec une organisation spatiale rurale, sans aucune agglomération d'importance ;
- Un renforcement de polarités existantes qui se développent selon un modèle de croissance autonome, où la masse critique des emplois est importante et exerce une influence notable sur les communes environnantes.

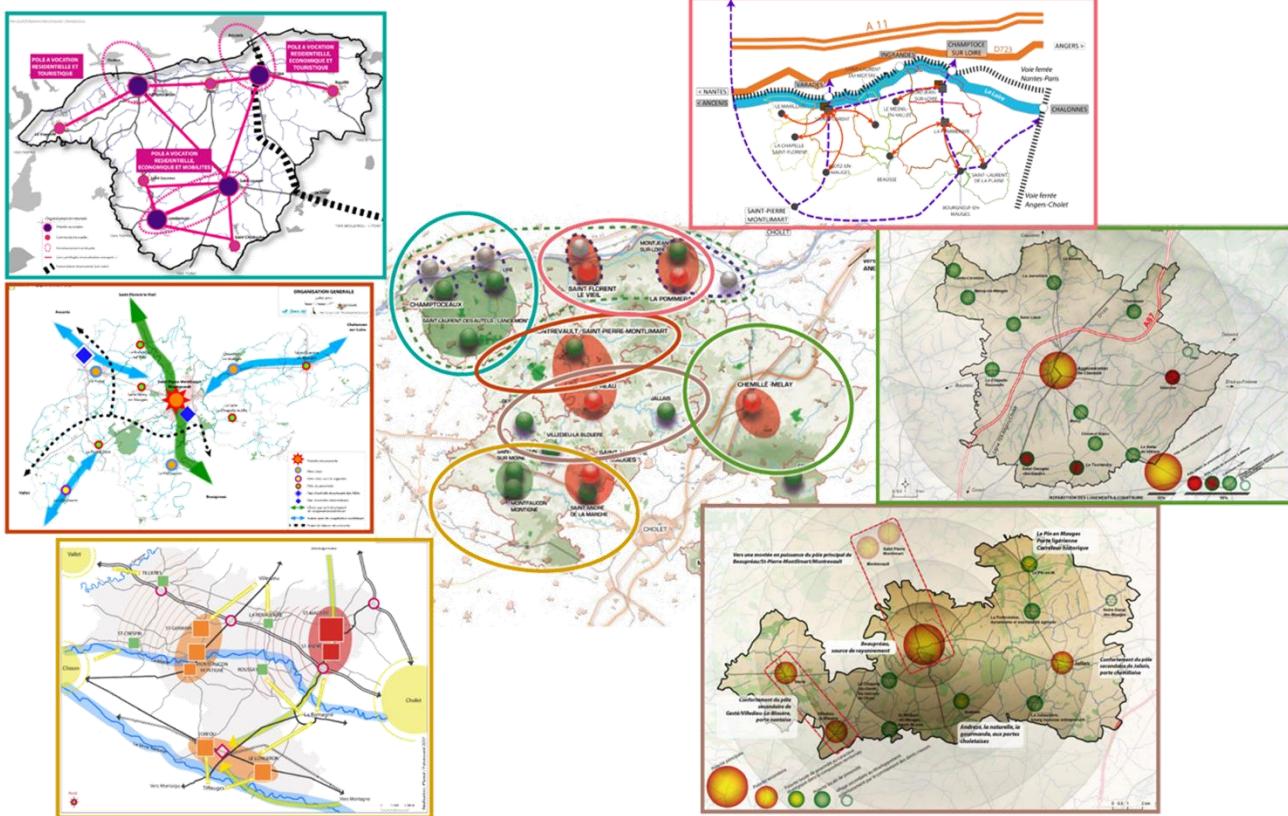
Les indicateurs d'évaluation du SCoT

L'impulsion donnée par le premier SCoT d'une affirmation du fait urbain dans les Mauges a été confirmée dans les PLU's. Elle est inséparable de la volonté des élus de préserver la capacité du territoire à se développer tout en conservant sa structure et son identité de territoire rural, insoluble dans les projections des grandes agglomérations environnantes.

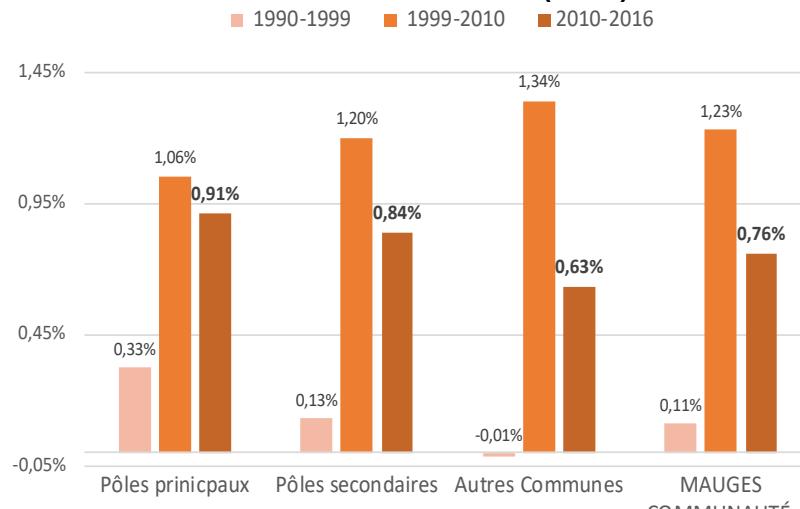
L'armature territoriale au sein de chaque PLU se consolide à l'échelle des Mauges avec :

- **Les pôles principaux** : l'agglomération de Chemillé avec les quartiers de Melay de La Barre et La Quintaine, Beaupréau avec Saint-Pierre-Montlimart – Montrevault, Saint-Macaire – Saint-André, La Pommeraye-Montjean et Saint-Florent-le-Vieil
- **Les pôles secondaires** : Champtoceaux, Liré, Saint-Laurent-des-Autels – Landemont, Jallais, Villedieu-Gesté, Montfaucon-Montigné - Saint-Germain, Torfou – Le Longeran
- **Les pôles de proximité** : *Le Fuilet, Le Fief-Sauvin, Chaudron, Valanjou, Saint-Georges-des-Gardes, La Tourlandry*

Armature territoriale du SCoT et des PLUs



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)

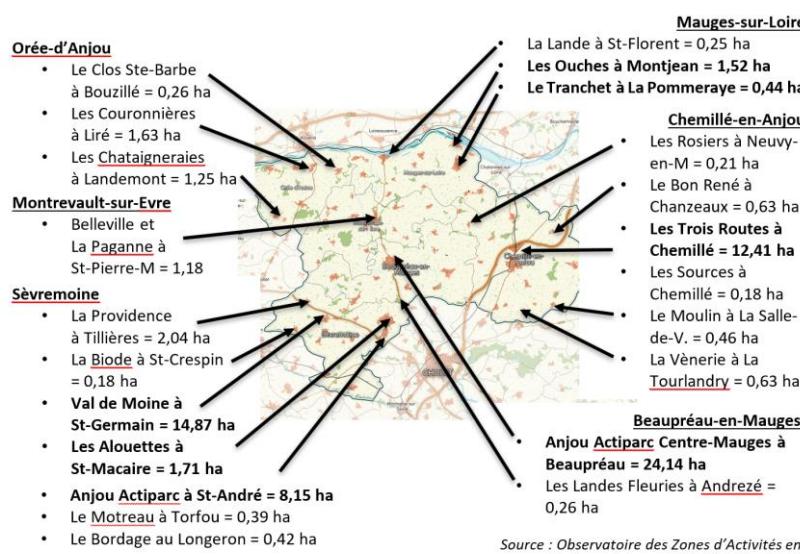


Taux de croissance annuelle moyen de la population de 1990 à 2016 (INSEE)

L'armature territoriale du SCoT enregistre une modification de l'orientation des flux. Après une décennie où l'intensité plus soutenue était marquée sur les communes non-pôles, la période récente met en évidence une croissance de la population plus forte dans les pôles principaux du SCoT, à un niveau légèrement au-dessus des pôles secondaires du SCoT qui ont été marqués par un repli de leur rythme de développement tout comme les communes non pôles.

Une dynamique productive amenant à de nouvelles implantations d'entreprises autour des pôles du territoire, accompagnée par une politique économique définie à l'échelle de Mauges Communauté

Dynamique d'implantation des entreprises sur les parcs d'activités, surfaces vendues de 2014 à 2017



Les réactions des élus

- Une prise en compte d'ensembles urbains complexes de centralités fonctionnant en bi-pôles (ex : La Pommeraye-Montjean) ;
- Un appui sur des politiques territoriales menées au niveau de Mauges Communauté (PLH, Mobilités, Économie...) ;
- Une mise en commun engagée des visions des communes sur leurs pôles et, leurs projets urbains et d'animation territoriale.

Les enjeux de la révision du SCoT

- Consolider le recentrage sur les coeurs urbains du territoire par une approche cohérente de la gestion du logement, du foncier résidentiel, de l'emploi et des mobilités ;
- Définir un périmètre urbain cohérent et lisible pour chaque pôle ;
- Préserver la vitalité de la ruralité par le maillage singulier des communes de proximité ;
- Révéler les ressources nécessaires d'une dynamique urbaine en s'appuyant sur l'animation et la mobilisation de la société civile, et les leviers de transitions durables des paysagers ruraux.

Infrastructures de déplacements et mobilités

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Une forte augmentation des navettes domicile-travail en dehors de sa commune (59% en 1999 puis 68% en 2006) ;
- Une attraction des pôles d'emplois extérieurs au territoire et une polarisation de l'emploi au sein du territoire, nécessitant une articulation entre les réseaux de transport selon les secteurs desservis (habitat, zones d'activités...) ;
- Une prédominance de la voiture individuelle (presque 86% des actifs occupés des Mauges se rendent en 2006 à leur travail en voiture ou deux roues), amenant à la mise en place de modes de transports alternatifs et à l'amélioration de l'intermodalité entre les différents moyens de transport ;
- La perspective de la mise à 2x2 voies à moyen terme de la liaison Beaupréau – Ancenis, qui, en ouvrant tout le centre du territoire vers les dynamiques nantaise et choletaise, pourrait y provoquer de profondes mutations, même si l'ampleur et la nature des effets dépendront pour une large part de la façon dont le territoire s'organise face cette nouvelle infrastructure.

Les indicateurs d'évaluation du SCoT

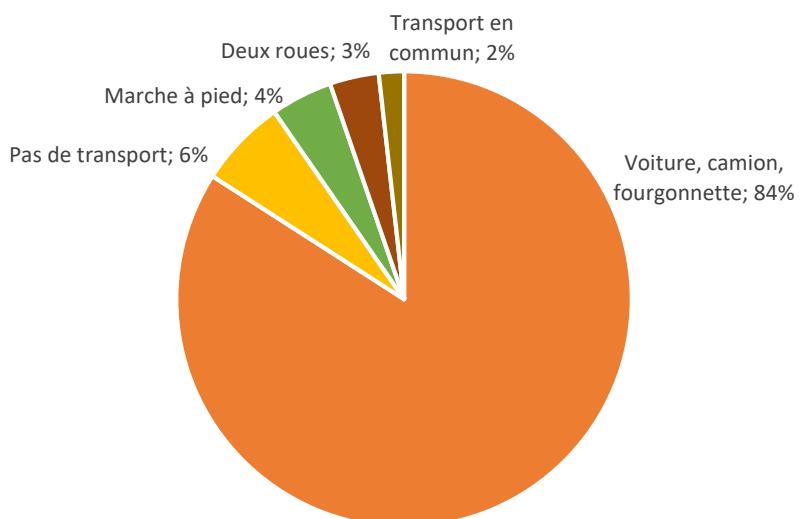
Emplois, actifs occupés et solde des navettes domicile travail en 2015 (INSEE)



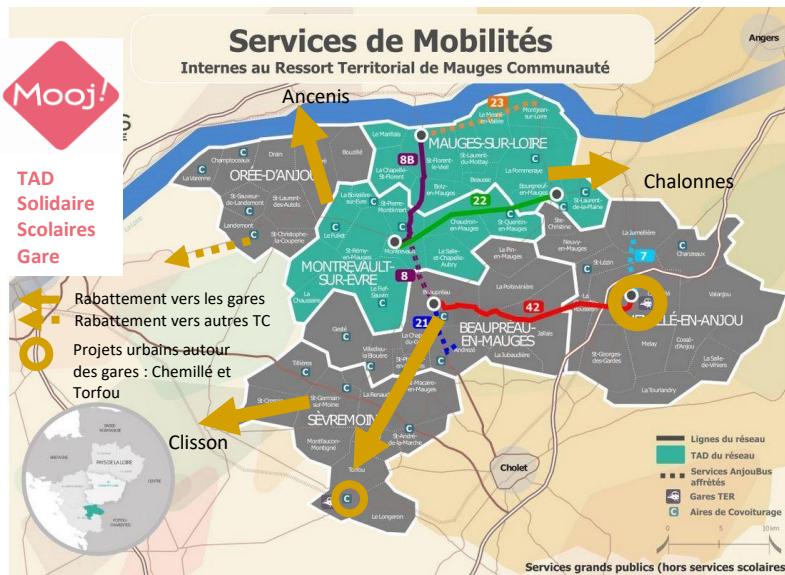
Des navettes domicile-travail toujours plus importante vers d'autres communes (75% en 2010, sur la base du périmètre des communes historiques). Pour autant, le flux des navettes domicile-travail vers l'extérieur de Mauges Communauté se stabilise en volume (près de 13000 actifs concernés en 2010 et 2015). Ce phénomène concerne plus fortement les communes d'Orée-d'Anjou et de Sèvremoine avec les actifs allant vers l'extérieur : Cholet, Ancenis, Clisson, Nantes...

Une forte utilisation par les actifs de la voiture, avec toutefois une légère contraction de cette part en 2015 (84%) par rapport à 2006 (86%). C'est un usage encore plus marqué pour les actifs travaillant en dehors de Mauges Communauté, ainsi que les actifs résidants en dehors du territoire et venant y travailler.

Modes de transport des actifs résidants dans Mauges Communauté en 2015 (INSEE)



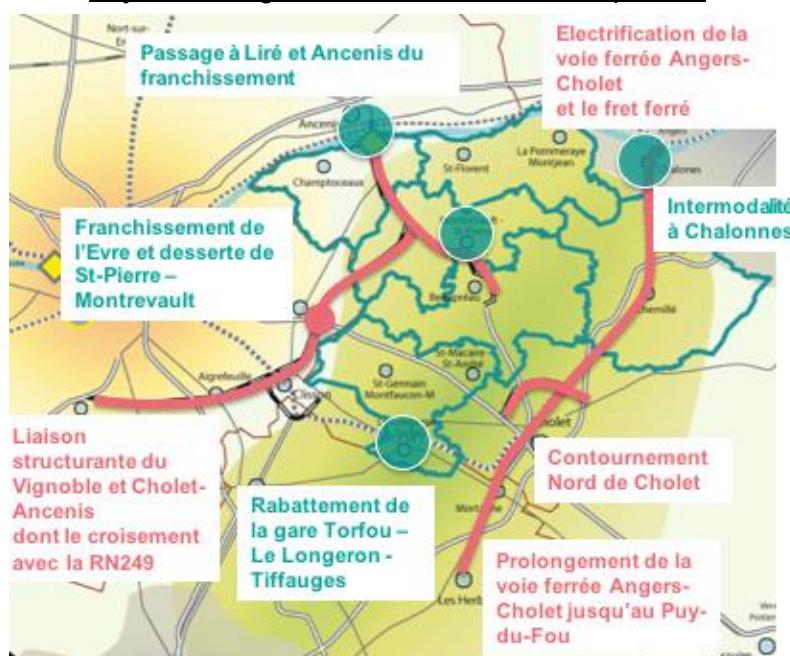
Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)



Mauges Communauté est devenue au 1^{er} janvier 2017, un interlocuteur unique pour l'organisation des services de mobilité à l'intérieur du territoire (AOM). Les solutions mises en place (Scolaires, Solidaire, TAD, MobiMauges, Gare mobile...) viennent apporter une offre de proximité à des publics spécifiques, au côté de la desserte par les lignes TER et Anjoubus (rassemblés dans le dispositif Aleop), ainsi que du maillage d'aires de covoiturage et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Les PLUs ont précisé le renforcement des connexions en liaisons douces (emplacement réservé, OAP dédiée...).

Les enjeux d'infrastructures de transport participent à l'inscription du territoire dans les flux urbains régionaux. Les projets d'axes structurants impliquent une coopération renforcée avec les territoires voisins, et ils impactent des enjeux en prise avec l'affirmation des pôles urbains.

Enjeu de l'irrigation de l'hinterland métropolitain



Bilan SCoT Mauges Communauté

Les réactions des élus

- Un schéma local des mobilités mis en œuvre à l'échelle des Mauges dès 2015, puis en 2017 un statut d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM, Mooj) ;
- L'apport de solutions de mobilités pour tous (insertion professionnelle, demandeurs d'emplois, achats, loisirs...) est essentiel au fonctionnement du territoire,
- L'amélioration des mobilités pour un désenclavement interne et externe.

Les enjeux de la révision du SCoT

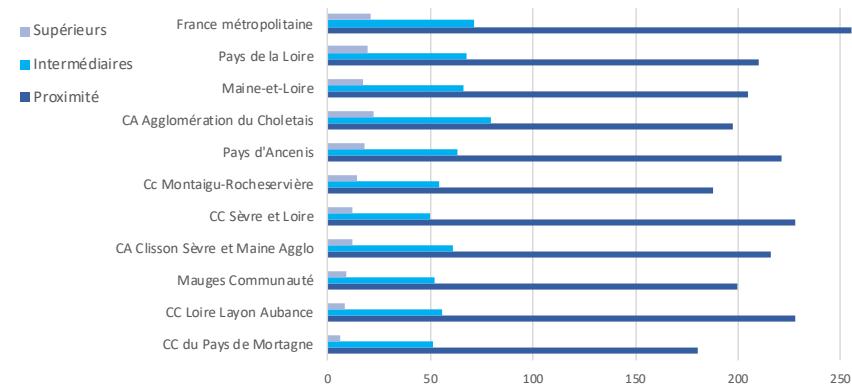
- Engager un plan de mobilités des Mauges en prenant appui sur l'inter-SCoT en réunissant tous les acteurs (région, département, EPCI...) pour articuler les politiques de services et d'infrastructures ;
- Renforcer les pôles, surtout les principaux, en capitalisant sur des « mobilités organisatrices » du territoire (exemple du rabattement vers les gares de Torfou-Le Longeron, Chemillé, Ancenis...) ;
- Faciliter les connexions des liaisons douces avec des voies dédiées entre les pôles ;
- Intégrer les solutions de non-mobilité (numérique)
- Améliorer les conditions de la logistique du « dernier kilomètre ».

Équipements et numérique

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Un maillage dense des équipements de proximité présents dans la plupart des communes ;
- La tendance à la baisse dans certains pôles secondaires sous influence (Saint-Macaire vis-à-vis de Cholet, Champtoceaux face à Ancenis) pose la question de la nature de l'offre à y soutenir et du maintien de l'équilibre entre pôles de services, dans une logique de limitation des déplacements et de maintien de liens entre espaces de vie ;
- L'évolution différenciée de la population d'un côté et de l'offre en services de l'autre interroge la capacité des communes à faire en sorte que la population nouvellement installée se maintienne sur le territoire ;
- Cette problématique acquiert une dimension particulière au regard de certains types d'équipements, notamment ceux de niveaux intermédiaires et supérieurs, dont le nombre insuffisant sur le territoire est susceptible d'enrayer sa dynamique démographique, notamment vis-à-vis des catégories jeunes et qualifiées de la population.

Les indicateurs d'évaluation du SCoT

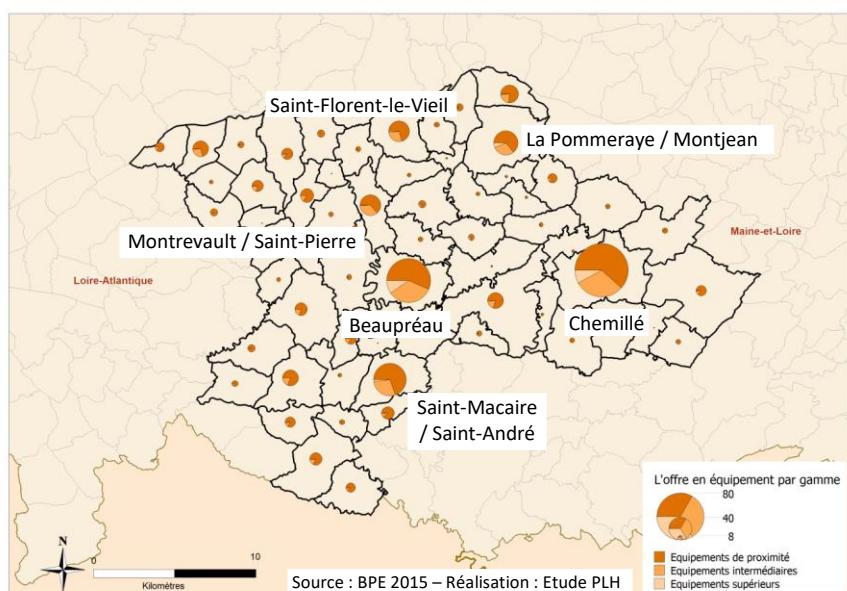


Densité d'équipements par gamme pour 10 000 habitants en 2017 (INSEE-BPE)

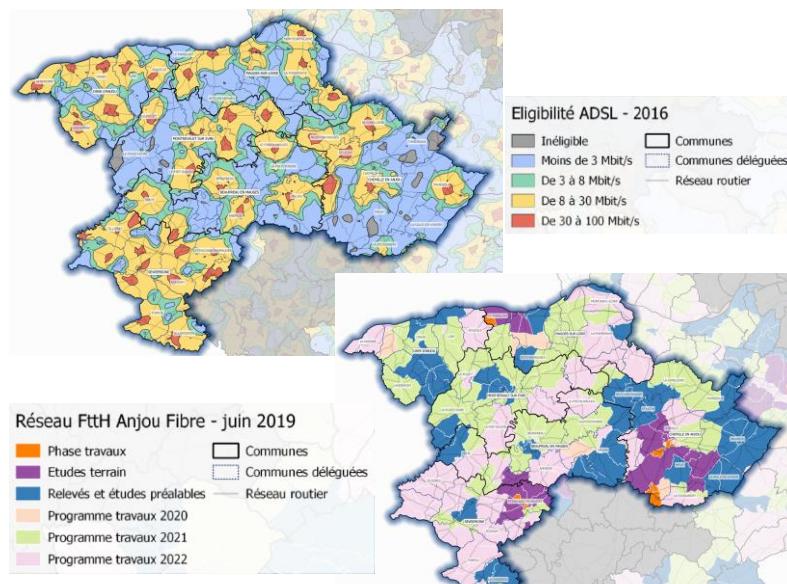
Un niveau d'équipements qui est maintenu sur les gammes de proximité et intermédiaires, et un niveau toujours moindre par rapport aux territoires alentours de la gamme supérieure. Cette dernière est néanmoins présente sur les pôles principaux de Chemillé et Beaupréau.

Les contrastes dans l'offre de services reflètent les dynamiques territoriales avec par exemple, dans le cœur des Mauges, une forte contraction de l'offre de soins de proximité, en particulier à Montrevault-sur-Èvre secteur le moins doté et celui enregistrant la plus faible évolution de sa population. A l'inverse, l'investissement porté sur la création d'un nouveau lycée public à Beaupréau (ouvert en 2015) a permis, au-delà du renforcement des effectifs scolaires, de consolider le rayonnement de ce pôle urbain.

L'offre en équipements par gamme sur Mauges Communauté en 2015 (INSEE-BPE, par Astym)



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)

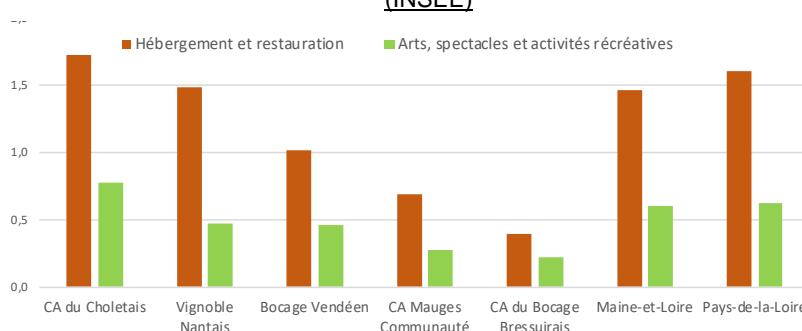


Niveau de desserte et perspective de déploiement du THD (Anjou Numérique, 2019)

L'engagement pris au niveau de Mauges Communauté d'assurer une desserte en très haut débit de tout le territoire (avant 2025) vient modifier la capacité à générer une offre de services. Plusieurs initiatives émergent en faveur de ces usages aussi bien des collectivités que du privé : impression 3D au centre social de Chemillé, projet de tiers-lieu à la gare de Torfou – Le Longeron, objets connectés par Eram et le lycée technique de Beaupréau, application mobile pour le TAD et le transport solidaire en gestation à Mauges-sur-Loire...

La définition à l'échelle de Mauges Communauté de plusieurs politiques sectorielles en lien avec les services et équipements (Contrat local de santé, Scènes de Pays pour la culture, Mobilités, Tourisme...) intègre dès à présent cet apport de la digitalisation de l'information et de la médiation. Ces échanges virtuels reposent sur un bon référencement où la différenciation s'effectue à partir des ressources locales mobilisées. C'est dans ce sens que la stratégie touristique prend appui sur la notoriété du tissu économique du territoire, dans le but d'en faire bénéficier notamment l'offre d'hébergement et de restauration.

Densité d'emplois (au km²) de l'hébergement-restauration et des arts, spectacles et activités récréatives en 2015 (INSEE)



Les réactions des élus

- Le renforcement de l'attractivité des communes au travers des équipements, services, infrastructures matérielles et immatérielles, et de la qualité des logements pour maintenir et attirer des entreprises et des salariés ;
- La consolidation du lien social par une forte implication dans la génération des services (vs. une moindre consommation).

Les enjeux de la révision du SCoT

- Mettre en évidence les fonctions urbaines et leur rayonnement sur leur bassin de vie grâce aux mobilités ;
- Affirmer le fonctionnement en réseau porté par une offre de services supérieurs (culture, formation, social administration...) ;
- Étendre l'approche collective définie au niveau du bloc communal en direction des associations, entreprises, habitants...
- Valoriser l'image de modernité assumée en lien avec la vie de proximité et l'innovation sociale dans le territoire.

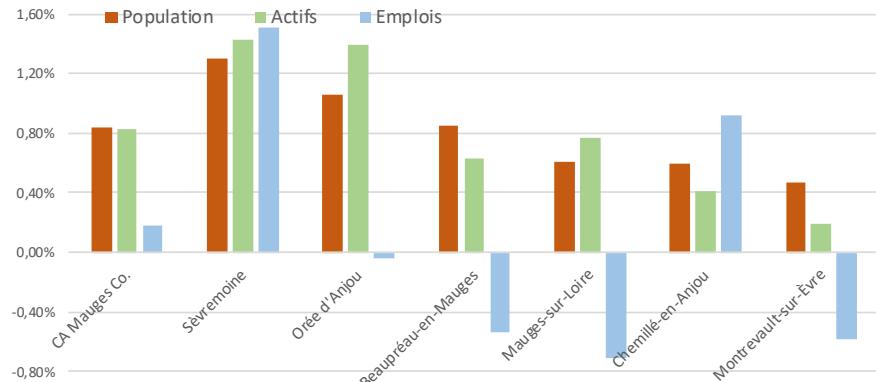
LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET RESIDENTIELS

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Une progression des actifs et de la population supérieure à celle des emplois, accentuant la dépendance aux pôles environnants ;
- Des dynamiques plus résidentielles à l'ouest sous l'influence des flux démographiques intenses, et plus autonomes à l'est concerné par une évolution de la population plus modérée ;
- Une crise manufacturière intense sur des secteurs cuir-textile-habillement présents ;
- Une création nette dans divers secteurs industriels : IAA, biens d'équipement, caoutchouc-plastiques- chimie, industries de biens intermédiaires (électroniques, bois-papier, métallurgie, ...) ;
- Une part déterminante de nouveaux emplois de services est prise par les services marchands aux entreprises
- Une progression des actifs et une crise de l'appareil productif, deux sources potentielles d'un chômage resté toutefois contenu ;
- Une centaine de ZAE, avec des zones pour certaines anciennes et une logique d'ouverture à l'urbanisation pour faire preuve de flexibilité pendant la crise économique des filières cuir-textile-habillement.

Objectifs économiques

Les indicateurs d'évaluation du SCoT



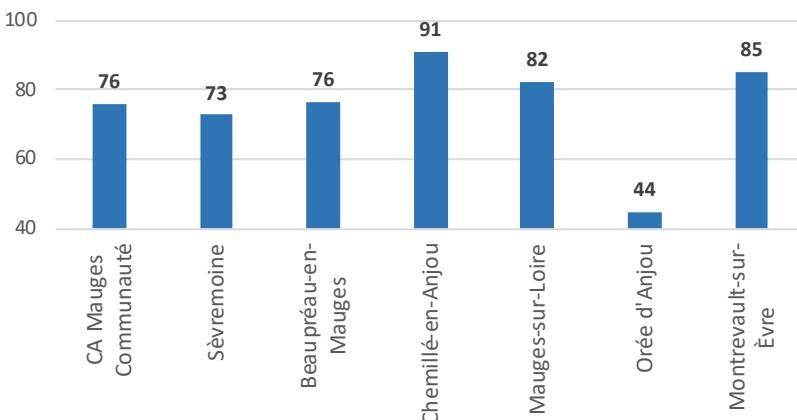
Taux annuel d'évolution de la population, des actifs et des emplois de 2010 à 2015 (INSEE)

Une poursuite d'une progression des actifs et de la population supérieure à celle des emplois à l'échelle des Mauges, accentuant encore plus la dépendance aux agglomérations environnantes. Cette tendance résidentielle se vérifie surtout à Orée-d'Anjou avec un faible rapport entre emplois du territoire et actifs occupés, ces derniers allant travailler en dehors de la commune.

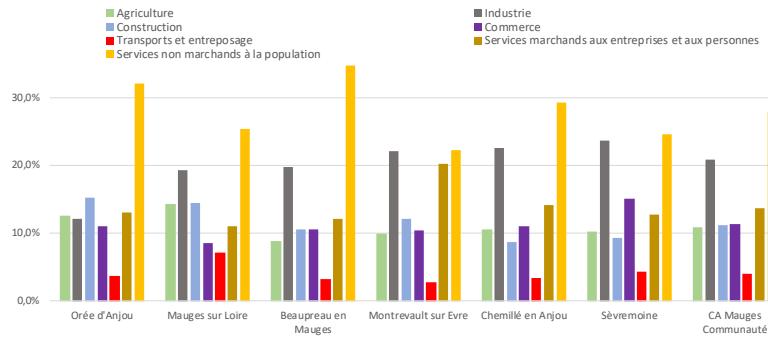
Seules Sèvre-Moine et Chemillé enregistrent une croissance des emplois supérieure à celles des actifs et de la population, renforçant leur capacité productive identifiée par leur important volume d'emplois, au point pour Chemillé de se rapprocher du statut de pôle d'emplois confirmant ainsi le caractère plus autonome de l'Est des Mauges.

Une contraction de l'emploi ressentie dans le cœur du territoire et à Mauges-sur-Loire qui témoigne des effets de la crise économique globale où les secousses sont perceptibles ici faute de flux pour renouveler les dynamiques locales. Sur la période récente (2015-2018), Beaupréau-en-Mauges a toutefois enregistré une augmentation de ses emplois.

Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés en 2015 (INSEE)



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)



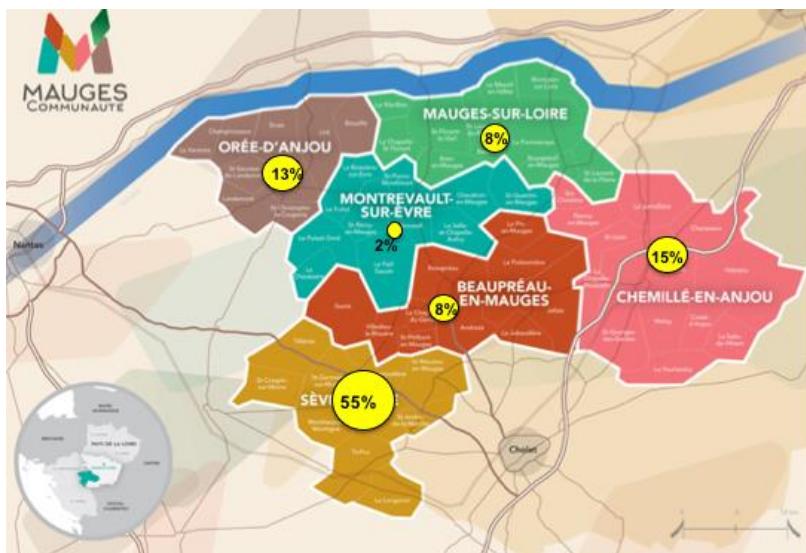
Part des emplois par secteurs d'activités en 2015 (INSEE)

Une économie marquée par le poids de l'industrie connectée au secteur du transport et de l'entreposage pour s'inscrire dans les flux. Deux secteurs forts dans les Mauges : l'agriculture et la construction, qui répondent aux besoins des territoires alentour. Une industrie plus présente à Sèvremoine, Chemillé et Montrevault, et à l'inverse un poids de l'agriculture plus soutenu à Orée-d'Anjou et Mauges-sur-Loire, alors que Beaupréau se distingue par son offre de services non marchands.

Un développement économique recentré sur les axes de flux dans le cadre du SCoT avec un arbitrage foncier mené au niveau de Mauges Communauté amenant à dézoner 94ha de surfaces projetées dans les documents d'urbanisme antérieurs pour l'économie et laissées de fait à l'agriculture.

Une commercialisation des surfaces d'activités de Mauges Communauté qui s'effectue majoritairement dans les parcs structurants et le long de la RN249.

Répartition des surfaces commercialisées dans les ZAE de 2013 à 2017 (Mauges Communauté)



Les réactions des élus

- Le maintien de la culture entrepreneuriale en adoptant les formations aux besoins des entreprises, en adaptant les conditions de recrutement aux nouvelles générations ;
- Le soutien permanent à la création de richesses en faveur de l'attractivité économique des secteurs d'activités ;
- L'adaptation aux nouveaux enjeux technologiques, de formation, de transitions...

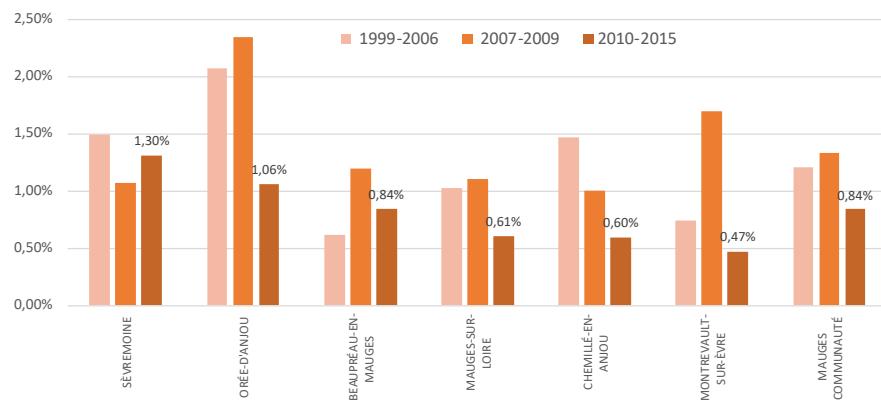
Les enjeux de la révision du SCoT

- Garantir la hiérarchisation des ZAE établie à l'échelle de Mauges Communauté selon leur capacité de développement et de requalification de ce tissu productif ;
- Impulser et accompagner le développement économique au sein du tissu urbain ;
- Assurer l'apport de flux démographiques pour le renouvellement des actifs et la diversification des compétences ;
- Favoriser les conditions d'épanouissement des nouvelles formes d'organisation du travail et des métiers de demain en lien avec la culture entrepreneuriale.

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Les perspectives de croissance de population sont particulièrement fortes, même dans l'hypothèse où les flux migratoires viendraient à se modérer, compte tenu de la croissance naturelle à anticiper, liée à la structure par âges de la population ;
- La jeunesse relative de ces flux indique le maintien d'un niveau d'activité conséquent, à l'avenir, la majeure partie de ces nouveaux arrivants étant d'âge actif ;
- Le caractère jeune et urbain des nouveaux habitants met en évidence un certain contraste de leurs profils avec les caractéristiques de la population native. La question du renouvellement et de la compatibilité des attentes et des besoins des uns et des autres, est dès lors soulevée ;
- L'importance de ces flux pose la question de l'effort constructif à réaliser dans l'avenir, en sus de celui lié au desserrement des ménages, qui joue sur le territoire, comme partout ailleurs ;
- Le caractère inégalement réparti de ces flux tend à induire des réponses différenciées selon les parties du territoire qui posent à terme la question de leur déclinaison dans une stratégie commune.

Objectifs résidentiels Les indicateurs d'évaluation du SCoT

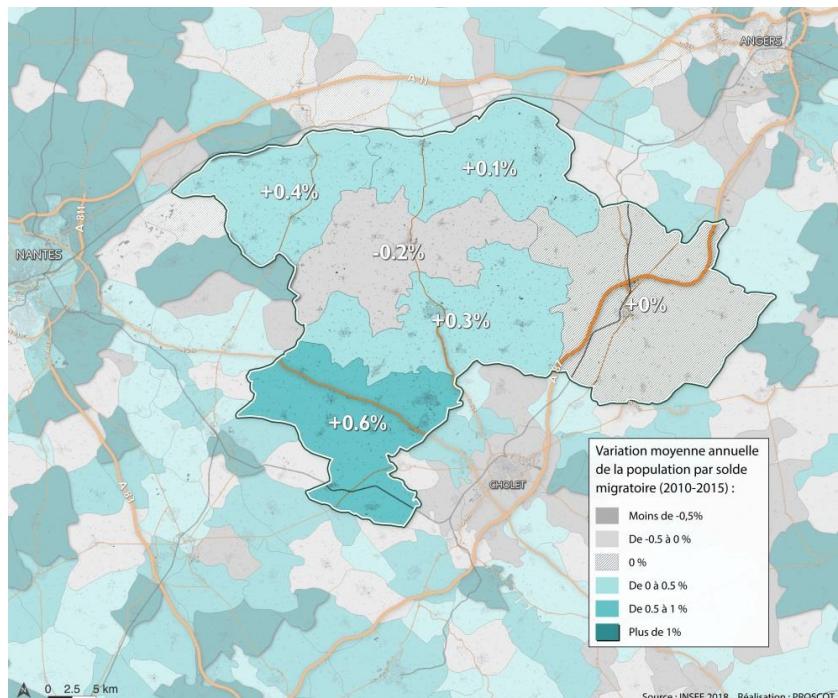


Taux de croissance annuelle moyen de la population de 1990 à 2015 (INSEE)

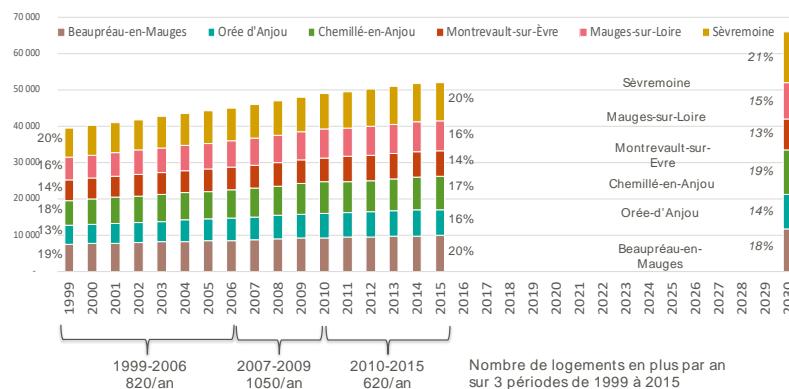
Avec 120 000 habitants en 2015, la dynamique démographique est ralentie sur la période 2010-2015, sauf pour Beaupréau-en-Mauges par rapport au début des années 2000 et pour Sèvremoine par rapport à 2007-2009. Cette dernière tendance marque une reprise de l'attractivité en lien avec les flux nantais.

Une intensité des apports migratoires différenciée selon les communes, avec une arrivée de nouveaux habitants, d'origines plus lointaines que les seules agglomérations proches, et plus marquée sur Sèvremoine alors que le solde migratoire est négatif sur Montrevault-sur-Èvre. La structure jeune de la population du territoire préserve la vitalité démographique des Mauges, même si le vieillissement est engagé.

Variation de la population due au solde migratoire de 2010 à 2015 (INSEE)



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)

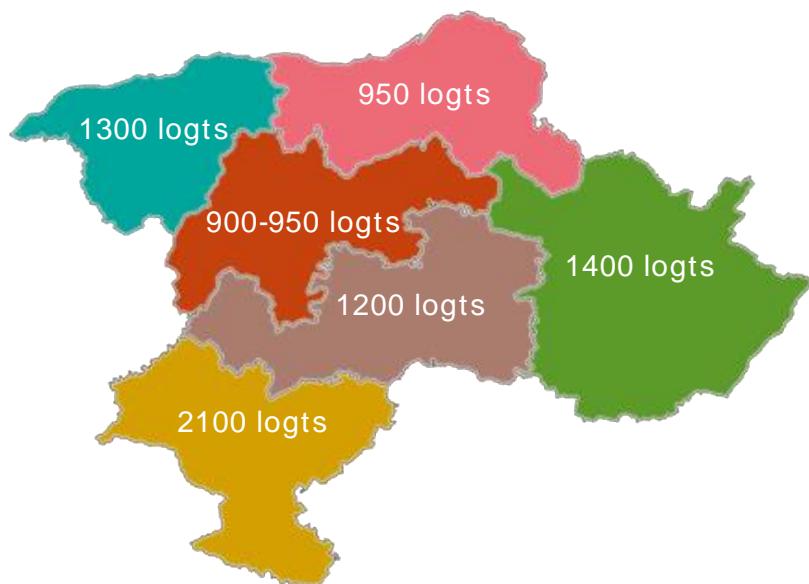


Évolution du nombre de logements de 1999 à 2015 (INSEE) et projection à 2030 (SCoT), répartition par commune

Dans un contexte de ralentissement de la construction sur la période récente, suite à la crise, la croissance des résidences principales reste toujours plus intense dans les secteurs au contact des flux nantais. Cela se vérifie également au travers de la vacance des logements, qui augmente sensiblement sur les Mauges (7% du parc en 2015, contre 5,6% en 2009 et 4,3% en 1999).

L'objectif du SCoT de générer entre 2010 et 2030 +850 logements par an, a été en partie repris dans les PLUs avec une modération selon les secteurs, ce qui amène à une programmation consolidée des documents d'urbanisme à hauteur de +790 logements par an. L'engagement sur les six prochaines années du PLH se veut une première étape de la reprise du cycle immobilier avec un objectif mesuré (+642 logements par an), avant d'envisager un rythme plus ambitieux à l'appui d'une confirmation de l'attractivité résidentielle renforcée sur l'ensemble du territoire.

Objectifs de production de logements des PLUs à 10 ans



Les réactions des élus

- La poursuite du renforcement de l'attractivité résidentielle des communes contribue au dynamisme économique ;
- Le parcours résidentiel est à améliorer avec l'offre pour les jeunes, les seniors, en logements sociaux... de manière répartie ;
- L'expérimentation de nouvelles formes diversifiées d'habitat (évolutif, domotique, réversible...) participe à la revitalisation des coeurs de bourgs.

Les enjeux de la révision du SCoT

- S'interroger sur l'ambition des objectifs résidentiels au regard des contrastes de développement entre les parties du territoire ;
- Mettre en œuvre une politique cohérente en termes de logements à partir du PLH de Mauges Communauté (attractivité du parc ancien, parcours résidentiel, besoins spécifiques...) ;
- Accompagner le vieillissement par la recherche de nouvelles formes d'habiter des personnes âgées ;
- Intégrer dans les projets urbains des opérations de densification de l'habitat et de reconquête de la vacance en cœur de ville.

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Des polarités commerciales de taille plus importantes à proximité immédiate : Cholet, Ancenis, Nantes et Angers
- Une répartition de la présence commerciale par commune homogène et dense, dont des pôles forts que sont Chemillé, Beaupréau et St-Macaire

Les réactions des élus

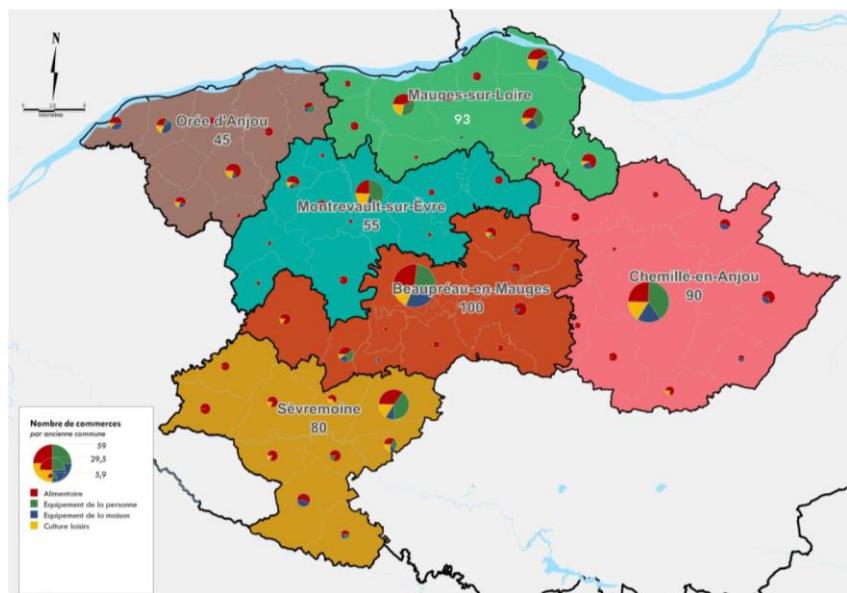
- La perspective d'une politique commerciale à l'échelle par Mauges Communauté initiée en 2018 ;
- La valorisation des productions locales pour mieux identifier les Mauges.

Les enjeux de la révision du SCoT

- Organiser l'offre commerciale par un traitement des entrées de ville en gérant l'interface des sites périphériques pour une orientation des flux vers les centres renouvelés ;
- Définir des approches communes sur les règles d'implantation préférentielle (ZACOM, seuil minimal en périphérie, linéaire en centre urbain, point de vente des circuits courts en zone agricole...).

Commerce

Les indicateurs d'évaluation du SCoT



Répartition de l'offre commerciale par commune déléguée et par famille de produit en 2015 (INSEE et SIRENE par AID)

Une densité commerciale plus faible que la moyenne départementale du fait des pôles urbains d'Angers et Cholet, mais à un niveau comparable au Pays d'Ancenis qui concentre la majorité de son offre sur un seul pôle. La zone de chalandise de ce dernier s'étend sur une bonne partie du Nord-Ouest des Mauges. Cette influence de pôles commerciaux extérieurs au territoire se ressent toujours au contact de Cholet, Clisson et Vallet en plus de l'offre des métropoles d'Angers et Nantes

Une concentration des grandes surfaces (GS) dans les pôles urbains, notamment : Beaupréau (17 000m² de GS en 2017), Chemillé (près de 11 000m² aux Trois-Routes), Saint-Macaire – Saint-André (près de 12 000m²), La Pommeraye (5 100m²) et Saint-Pierre – Montrevault (4 600m²).

Indicateurs de la dynamique commerciale de 2010 à 2015 (AID 2018)

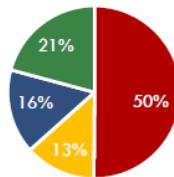
4 commerces pour 1000 habitants sur Mauges Communauté

-5% depuis 2010

440 commerces sur Mauges Communauté

Stable depuis 2010

Répartition des commerces par famille



263 exploitations proposent la vente directe

6 A.M.A.P représentant
- 28 producteurs des Mauges
- 16 producteurs de territoires limitrophes

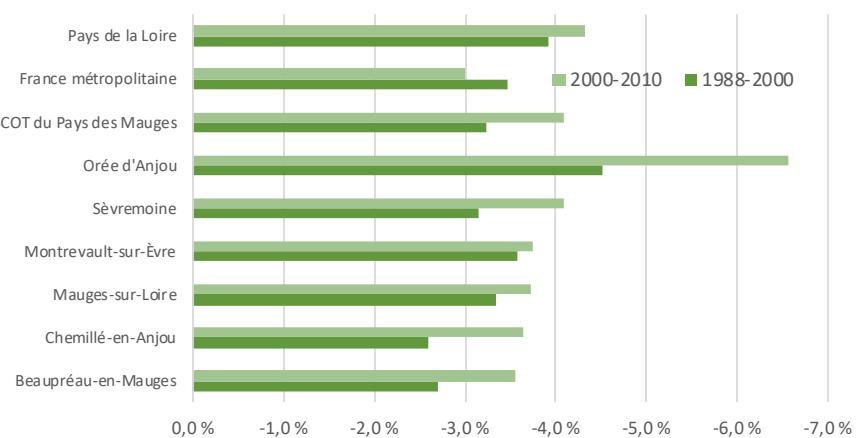
Comparaison Territoires Commerces pour 1 000 hab.

Auray Quiberon	11
Loire Forez	6
Plaine de l'Ain	6
Le Creusot Montceau-Lès-Mines	6
Maine-et-Loire	5
Pays d'Ancenis	4
Mauges Communauté	4

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Le territoire du SCoT est un territoire essentiellement rural où les espaces sont majoritairement gérés par l'activité agricole
- Comme dans la plupart des autres territoires français, un nombre d'exploitants qui ne cesse de diminuer
- Une progression de la superficie occupée par des espaces artificialisés aux dépens essentiellement des espaces agricoles, dont le déclin est estimé à près de 3000ha de SAU de 2000 à 2010 (RGA).
- Un complexe agri-alimentaire (agriculture et IAA) très présent dans l'économie du territoire
- L'espace agricole est reconnu comme supports de production, mais aussi cadre de vie, de paysage, d'environnement, d'énergie...
- Un rôle fondamental de l'agriculture en tant que gestionnaire des paysages et des milieux naturels, à commencer par le maintien ou non du bocage (plus de la moitié des haies plantées sont le fait d'agriculteurs)
- L'agriculture est l'une des principales sources des émissions carbone du territoire (engins agricoles, ruminantes, engrains, produits phytosanitaires...)

Agricultures **Les indicateurs d'évaluation du SCoT**

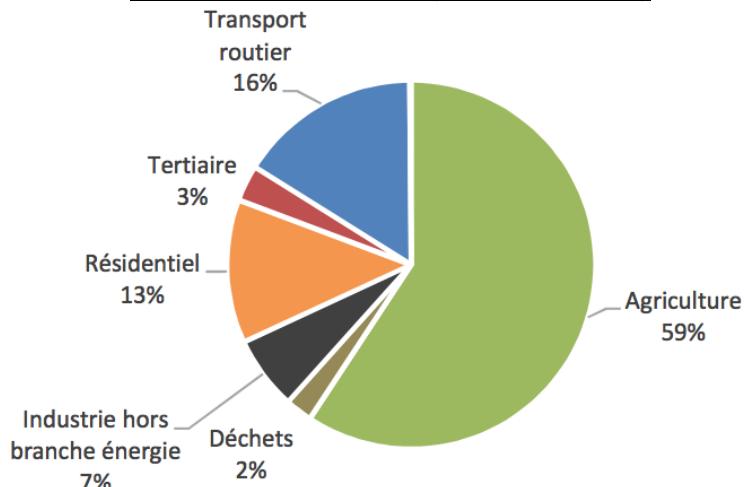


Taux moyen d'évolution à la baisse du nombre d'exploitations agricoles de 1988 à 2000 et de 2000 à 2010 (RGA)

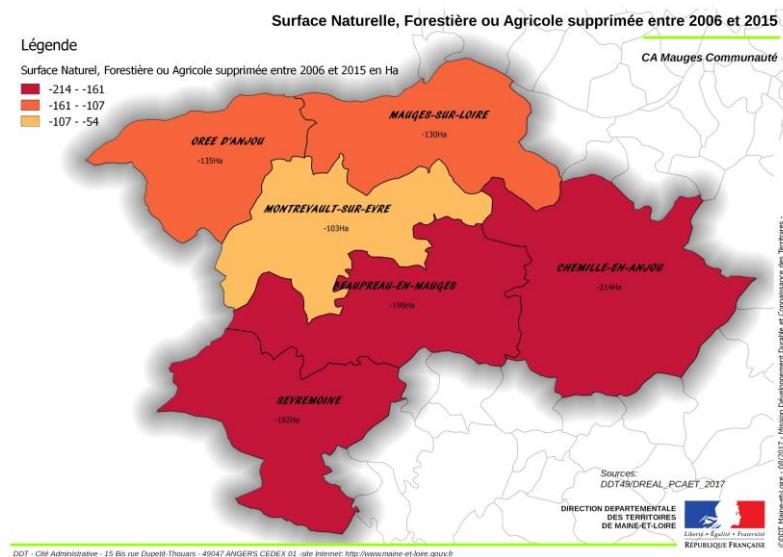
L'agriculture reste un secteur spécifique de l'économie des Mauges (10,9% des emplois en 2015 contre 5,8% en Maine-et-Loire). Pour autant, le nombre d'exploitations agricoles continue de diminuer sur le territoire amenant à une diversité de modes d'organisation de cette activité (EI, GAEC, EARL, SCEA...).

La pluralité de pratiques participe à développer de nouvelles activités liées à l'agriculture (vente en circuits-courts, production d'énergie, hébergement touristique...) en complément de celles plus traditionnelles (élevages, cultures). A partir du bilan carbone du PCAET où les émissions de Gaz à Effet de Serre d'origine agricole comptent pour 59% de celle du territoire (soit 1192 kteqCO₂), il est important de souligner la contribution au captage du carbone par les végétaux issus de l'agriculture, et les actions agricoles engagées en faveur des transitions locales : projet alimentaire territorial, programme de la Chambre d'Agriculture de réduction de l'empreinte carbone, programme sur les intrants et effluents...

Répartition des émissions de GES au niveau de Mauges Communauté en 2014 (PCAET, SIEML)



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)

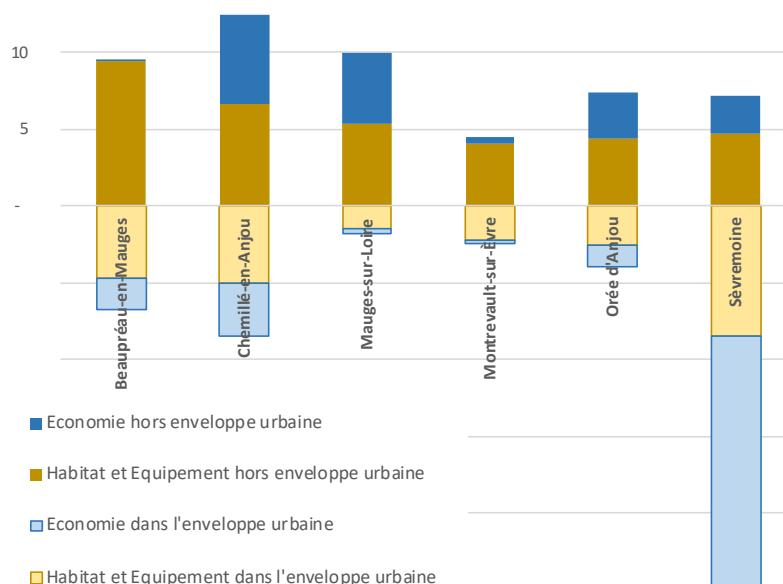


Surface naturelle, forestière ou agricole supprimée entre 2006 et 2015 (DDT49 dans le PCAET de Mauges Communauté)

Après une période intense de consommation annuelle moyenne d'espace (près de 100ha/an dans les années 2000), le ralentissement important de cette consommation foncière (près de 25ha/an de 2013 à 2016, selon les enveloppes urbaines du SCoT) amène au constat d'un changement engagé du rapport à l'aménagement porté par le basculement des flux vers les pôles (voir graphique page 5).

La place accordée à l'agriculture dans les nouveaux documents d'urbanisme des communes – près de 95 % du territoire en zones A et N – s'accompagne d'orientations qualitatives pour la valorisation des activités agricoles (changement de destination, point de vente en circuits-courts, logements touristiques en milieu rural...).

Analyse de la consommation d'espace du SCoT des Mauges de 2013 à 2016, en hectare (cadastre, MAJIC, documents d'urbanisme, enveloppes urbaines du SCoT)



Les réactions des élus

- Le lancement depuis 2016 d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) avec la Chambre d'Agriculture pour le développement de projets de légumeries, la valorisation de produits locaux...
- Le maintien de la création de valeur ajoutée locale par l'agriculture ;
- Le développement d'une pluralité de modes d'exploitation favorables aux milieux
- La valorisation du territoire en s'appuyant sur l'agriculture comme atout du cadre de vie au travers des produits alimentaires locaux, de la gestion des paysages...

Les enjeux de la révision du SCoT

- Constituer un schéma agricole du territoire intégrant les mutations engagées en matière d'élevages, de cultures, de transitions énergétiques et écologiques (cf. PCAET) ... ;
- Convenir des objectifs de modération de la consommation d'espace dans le cadre d'un dialogue constructif avec les représentants du monde agricole ;
- Consolider les orientations paysagères et patrimoniales sur l'espace agricole pour intégrer les enjeux liés aux corridors de la trame verte et bleue et aux axes touristiques, tout en maîtrisant l'arrivée de tiers en milieu rural.

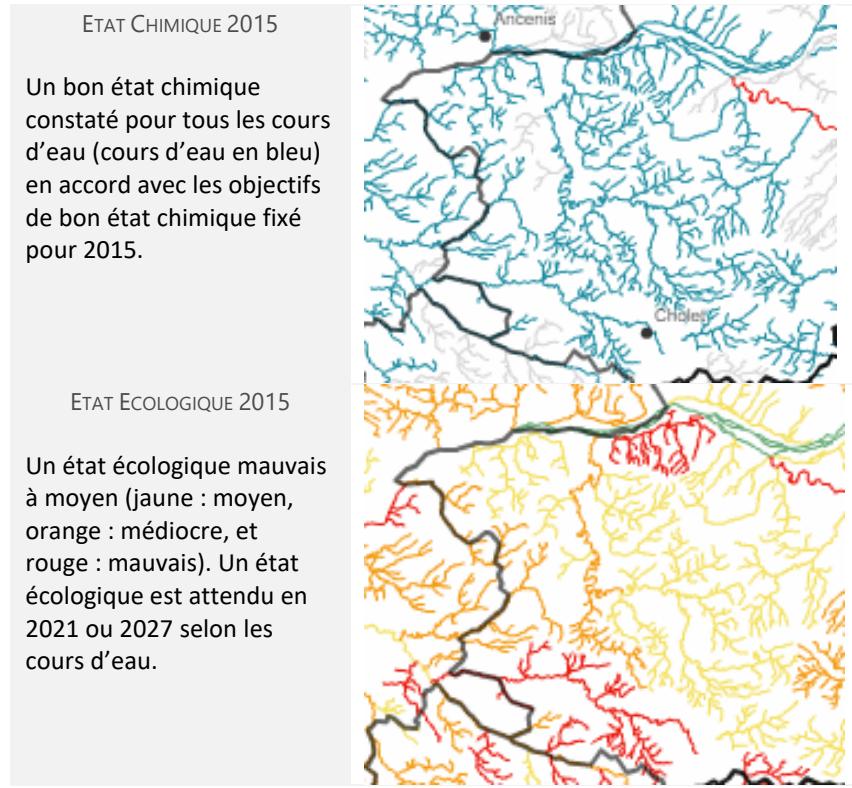
L'ARMATURE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Une dégradation de la qualité des cours d'eau du territoire implique une reconquête des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)
- Un besoin de poursuivre les efforts concernant l'assainissement, la lutte contre les pollutions au niveau des bassins versants et l'interconnexion de réseaux
- Une ressource en eau abondante à amenant à une vigilance particulière et ponctuelle pour préserver sa qualité
- Des risques naturels relevant essentiellement des inondations et des mouvements de terrain, et concentrés sur des surfaces modestes (vallées, zones urbaines circonscrites...)
- Des risques technologiques à un niveau relativement faible avec un site SEVESO (Saint-Crespin), des risques de rupture de barrage et liés aux transports de matières dangereuses

Gestion des ressources

Les indicateurs d'évaluation du SCoT



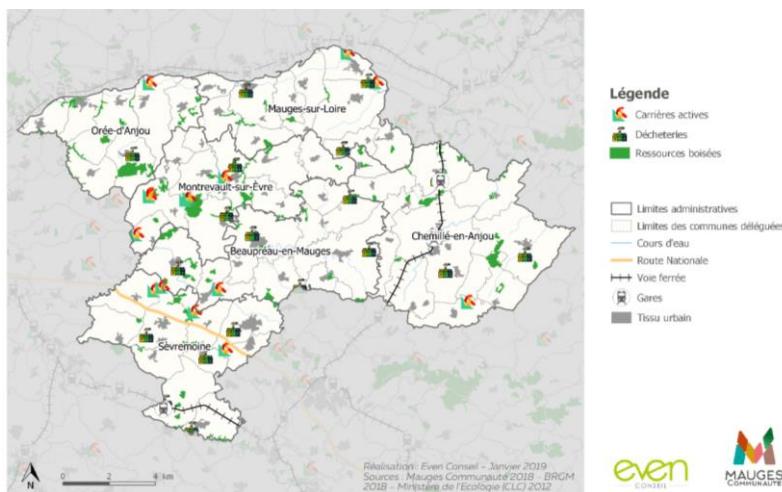
L'état de la qualité des cours d'eau (EIE-PCAET)

Le territoire des Mauges est concerné par 21 masses d'eau dont les principaux cours d'eaux sont : la Loire, la Sèvre nantaise, l'Èvre, le Layon, la Moine, l'Hyrôme, la Tau, la Sanguèze, ... Si l'objectif de bon état chimique des cours d'eau est constaté, en revanche, l'état écologique apparaît contrarié par plusieurs risques de pollutions de l'eau :

- Les rejets d'effluents domestiques sont marqués par le dysfonctionnement de près de 40% des stations d'épuration en 2017 (EIE PCAET), amenant à un programme d'investissement dans les communes ;
- Un réseau de gestion des eaux pluviales peu déconnecté, d'où des initiatives engagées d'intégration de ces eaux pluviales chez l'habitant (action CPIE) ;
- Les rejets liés aux activités économiques, incitant à des actions menées en faveur de pratiques agricoles plus adéquates avec les milieux, et d'activités industrielles maîtrisant leurs rejets sur leurs unités de production.

Pour répondre aux besoins de consommation d'eau des habitants, l'alimentation en eau potable repose sur quatre captages : trois basés sur la Loire et un sur la Sèvre Nantaise.

Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)



Les ressources minérales et forestières (EIE-PCAET)

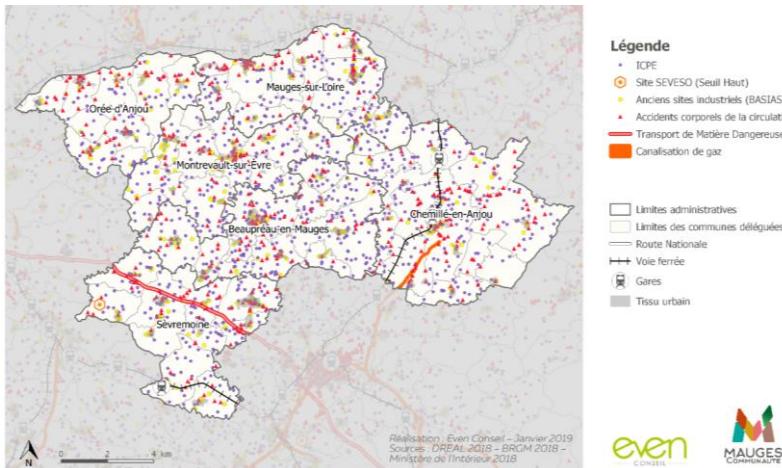
Les ressources minérales participent à la notoriété des activités du territoire. Au-delà des 15 carrières recensées en 2012, l'exploitation du sol et du sous-sol avec les différents gisements (calcaire, argile, sable, d'uranium, or...) renvoie à la richesse archéologique des Mauges.

La variété des ressources comprend la réserve en bois qui s'avère limitée, d'autant plus avec la contraction du maillage bocager, et peu exploitée (construction, énergie).

Avec 58% des déchets mis en déchetterie et 17% recyclés, cette ressource de matériaux et de biomasse constitue une nouvelle filière dynamique sur le territoire au titre de l'économie circulaire (déchets verts, compostage, tri sélectif, Repair'café, écocyclerie...).

La vulnérabilité de ces ressources apparaît moins par les risques naturels du fait d'un impact modéré des inondations (3 PPRI) et des mouvements de terrain, mais davantage par les risques liés aux activités : ruptures de barrages à Sèvremoine et Montrevault-sur-Èvre, transports de matières dangereuses sur les principaux axes, un site Seveso à Sèvremoine, pollutions des sols (3 sites BASOL)...

Les risques technologiques (EIE-PCAET)



Bilan SCoT Mauges Communauté

Les réactions des élus

- Un programme d'actions, soutenu par la Région, engagé sur le bassin versant Evre-Thau-Saint-Denis piloté par le SMIB et en partenariat avec le CPIE et la Chambre d'Agriculture
- Un transfert de la compétence assainissement au niveau de Mauges Communauté en 2020, et une compétence sur l'eau potable en cours d'organisation à l'échelle de Mauges Communauté.

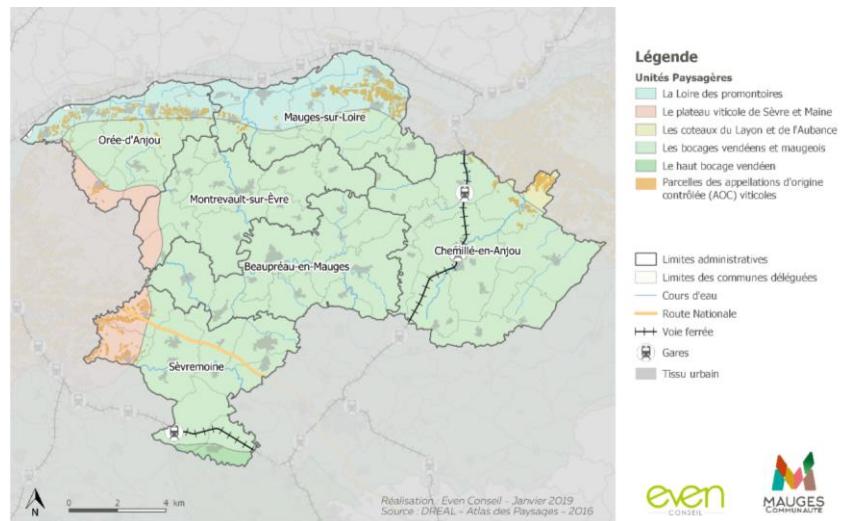
Les enjeux de la révision du SCoT

- Garantir la prise en compte du grand cycle de l'eau dans les aménagements (gestion intégrée à la parcelle, imperméabilisation des sols...) ;
- Poursuivre les actions de reconquête de la qualité de l'eau par une approche intégrée au sein des bassins versants en associant l'ensemble des usages (entreprises, agriculture, loisirs...) ;
- Soutenir le développement de l'économie circulaire par plus de transversalité ;
- S'assurer du devenir des sites des carrières.

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Une remarquable diversité paysagère, écologique et patrimoniale, à mettre au centre de la mise en valeur du territoire
- La recherche d'une garantie des liens fonctionnels entre les différents espaces ayant un rôle environnemental : forêts, bocage, cours d'eau, zones humides
- Une préservation des coeurs de biodiversité du territoire sous l'angle réglementaire et par leur fonctionnalité

Mise en valeur des paysages Les indicateurs d'évaluation du SCoT

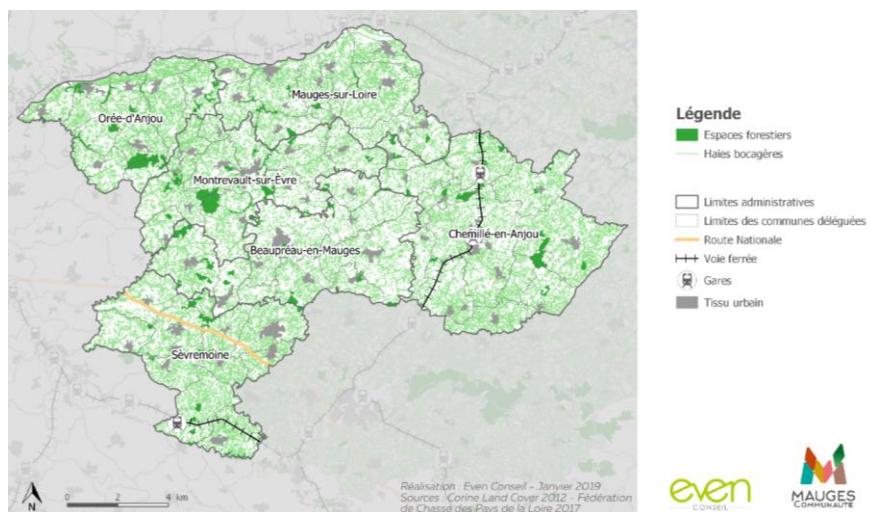


Le cadre paysager de Mauges Communauté (EIE-PCAET)

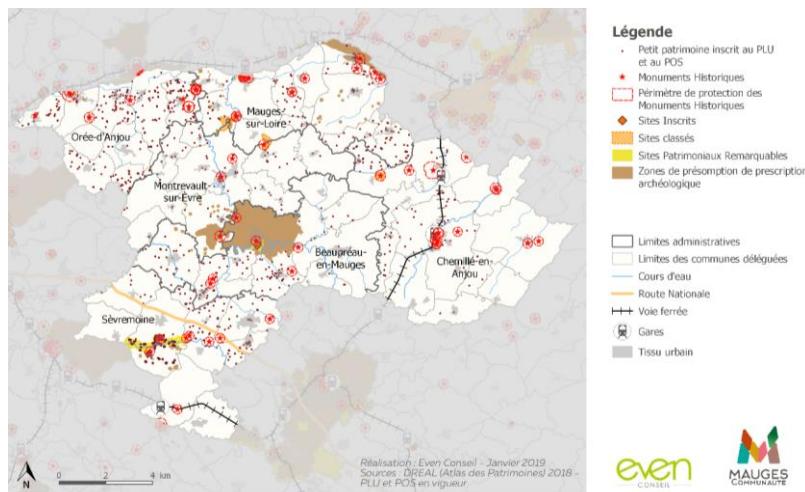
Le paysage typique des Mauges combine la vallée de la Loire au Nord, reconnue notamment par la mise en place de périmètres de Sites Classés à Saint-Florent-le-Vieil et le verrou du Val de Loire près de Champtoceaux, à laquelle s'ajoute une trame bocagère. Cette dernière tend à disparaître dans les espaces de plateaux, à commencer par le secteur entre Beaupréau et Chemillé, du fait d'un développement des grandes cultures et des mutations des activités d'élevage.

La viticulture et le maraîchage participent à façonner d'autres types de paysages, bénéficiant de la reconnaissance de produits locaux. Cette notoriété se vérifie principalement aux marges du territoire du fait de la renommée des aires d'appellation des terroirs voisins des vignobles nantais et angevins.

Les milieux naturels bocagers et forestiers (EIE-PCAET)



Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)



Le tissu patrimonial (EIE-PCAET)

Les dynamiques résidentielles et économiques ont généré des aménagements urbains récents en franges des bourgs, s'imprégner rarement de la qualité patrimoniale existante. Pour autant au côté des sites du patrimoine bâti et vernaculaire, les caractéristiques de nombreux lieux d'intérêt demandent à être davantage intégrés dans les choix architecturaux, plus encore dans la perspective d'opérations en renouvellement urbain.

Par ailleurs, le renforcement de la qualité paysagère dans le milieu rural a été traité en partie dans les PLUs, au travers du critère patrimonial retenu pour la sélection des changements de destination des bâtis agricoles et STECAL.

D'autres actions sont entreprises en faveur du renforcement des continuités paysagères au sein des communes par les plantations de haies, de ripisylve, le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau...

Les actions entreprises en faveur de la continuité écologique de 2013 à 2017 sur les communes de Mauges Communauté (Communes et Syndicats de bassin versant)

Communes	Plantations de haies (en km)	Plantation ripisylve (en km)	Obstacles modifiés ou supprimés sur cours d'eau (nombre)
Beaupreau en Mauges	9,1	0,8	4
Chemillé en Anjou	17,8	sans objet	3
Mauges sur Loire	6,8	sans objet	sans objet
Montrevault sur Evre	16,9	sans objet	3
Orée d'Anjou	3	sans objet	23
Sèvremoine	8,8	0,9	3

Les réactions des élus

- Un premier SCoT peu disert sur le thème du patrimoine et des paysages
- Une gestion des paysages sur le terrain par l'intervention au côté des communes de Mission Bocage et du CPIE Loire-Anjou
- Une volonté de protéger le patrimoine par une prise en compte globale des actions engagées sur le territoire, la mise en réseau des associations et la valorisation des initiatives, notamment par le Cahier des Mauges

Les enjeux de la révision du SCoT

▪ S'appuyer sur les ressources patrimoniales pour renouveler l'image du territoire, au profit d'une meilleure attractivité des urbains en quête d'un territoire rural avec des solidarités actives, des paysages de qualité, de l'innovation...

▪ Donner les moyens d'une meilleure valorisation des actions patrimoniales et paysagères au sein des communes déléguées par une vision commune du patrimoine à l'échelle des Mauges

Trame verte et bleue

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Le développement d'une armature naturelle pour maintenir la biodiversité et préserver sur le long terme les ressources naturelles
- Une trame verte et bleue co-élaborée avec le CPIE à la rencontre des enjeux de biodiversité et des usages diversifiés intéressant les milieux naturels (agriculture, loisirs, énergie, urbanisation, ...)

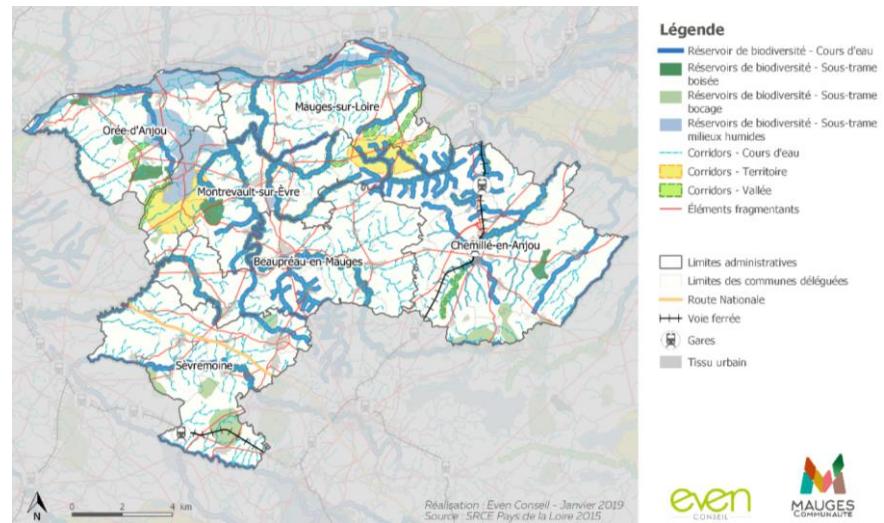
Les réactions des élus

- La définition de la trame verte et bleue a permis de commencer à prendre en compte l'armature environnementale des Mauges dans les documents d'urbanisme des communes ;
- La mise en place du schéma d'aménagement des lumières à Beaupréau-en-Mauges avec le SIEML se basant sur les principes de la trame noire.

Les enjeux de la révision du SCoT

- Déterminer le niveau d'implication et de traduction cohérente entre communes de la trame environnementale dans l'organisation du territoire, en allant potentiellement au-delà du cadre réglementaire avec par exemple l'intégration d'une trame nocturne

Les indicateurs d'évaluation du SCoT

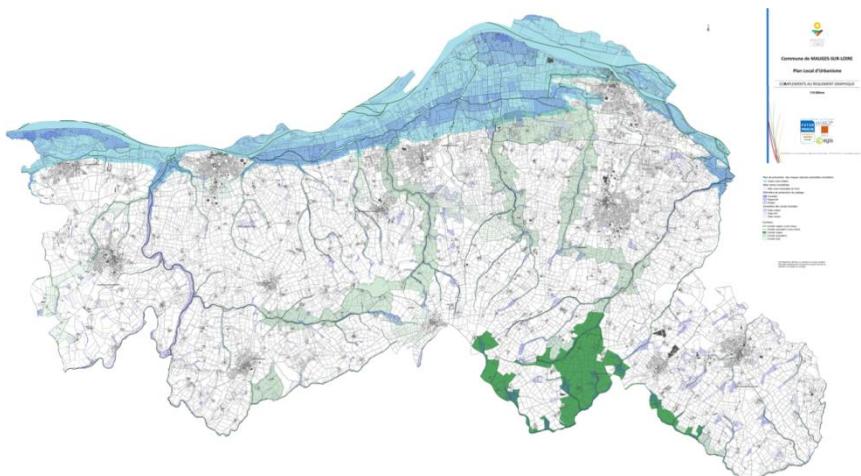


Le schéma régional de cohérence écologique (2015, EIE-PCAET)

La trame verte et bleue constituée lors du 1er SCoT s'est appuyée sur le réseau hydrographique, les espaces boisés et le maillage bocager associé aux vallées. L'évolution apportée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), défini après le 1er SCoT, a souligné l'importance des vastes espaces humides à préserver notamment dans le secteur de contact entre Orée-d'Anjou et Montrevault-sur-Evre. Dans le prolongement Sud, un large corridor naturel a aussi été mis en évidence dans le SRCE, ainsi qu'un autre corridor allant de la vallée de l'Hyrôme à celle du Jeu.

Ce dernier secteur a fait l'objet d'une prise en compte spécifique dans les documents d'urbanisme de Mauges-sur-Loire et Orée-d'Anjou. Un complément au règlement graphique du PLU a été apporté avec une trame surfacique dédiée à ce corridor naturel.

Compléments au règlement graphique du PLU de Mauges-sur-Loire (arrêt décembre 2018)



Maîtrise de l'énergie et mise en œuvre du plan climat

Les enjeux du diagnostic du SCoT de 2013

- Un potentiel important de diversification du bouquets énergétiques renouvelables
- Une gestion énergétique recherchée par la production (solaire, éolien, biomasse notamment avec le bois-énergie...) et par l'amélioration de la performance du bâti

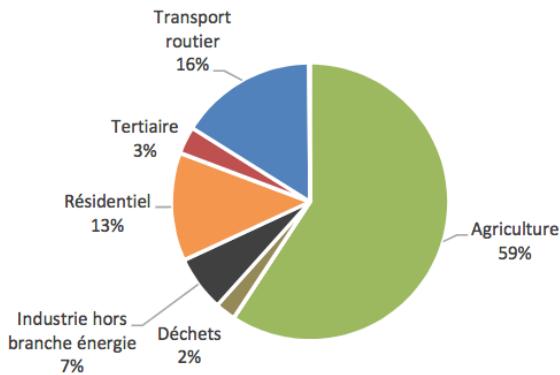
Les indicateurs d'évaluation du SCoT

L'état des lieux des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) établi dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) met en évidence sur la période 2008-2014 une baisse des émissions sur le territoire (-0,8%/an) pour atteindre 1192kteqCO2. Les principaux GES émis sont le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4) et protoxyde d'azote (N2O), provenant en grande partie de l'activité agricole.

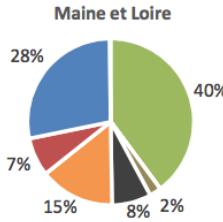
La consommation d'énergie enregistre également une baisse de 2008 à 2014 (-1,5%/an) pour atteindre les 2569GWh. Le premier secteur de consommation d'énergie est le résidentiel, pour autant le ratio par habitant (21MWh/habitant) reste inférieur aux moyennes départementale (22) et régionale (24).

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la consommation d'énergie à Mauges Communauté (PCAET)

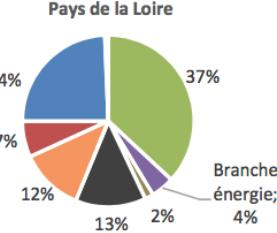
Répartititon des émissions GES - Mauges communauté



10 t_{eq}CO₂/habitant



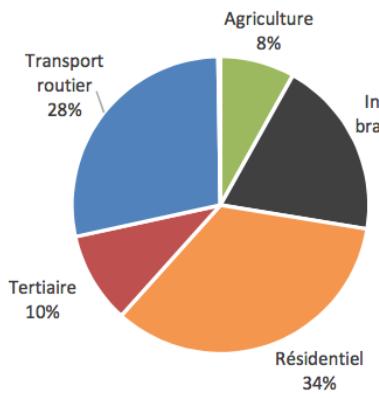
7 t_{eq}CO₂/habitant



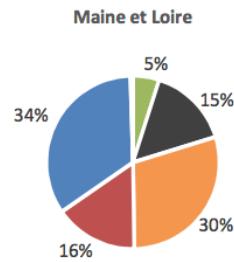
8 t_{eq}CO₂/habitant

Source : Basemis, Air Pays de la Loire, traitement SIEML

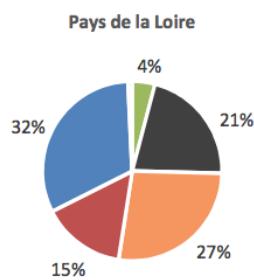
Répartition de la consommation d'énergie par secteur - Mauges communauté



21 MWh/habitant



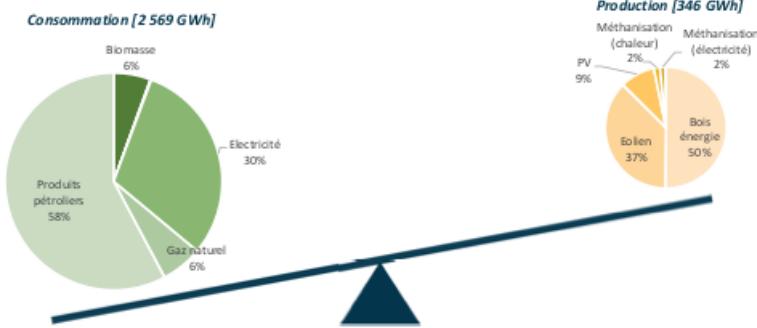
22 MWh/habitant



24 MWh/habitant

Source : Basemis, Air Pays de la Loire, traitement SIEML

Les indicateurs d'évaluation du SCoT (suite)



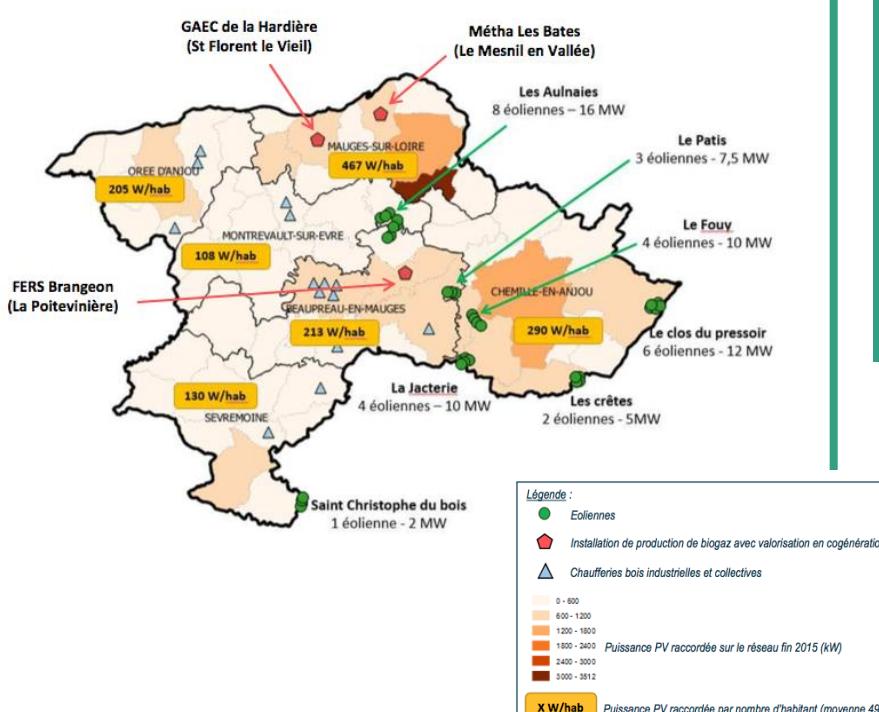
La balance énergétique de Mauges Communauté (PCAET)

Mauges Communauté produit 13% de l'énergie consommée sur le territoire, alors que la moyenne départementale est de l'ordre de 9%. Le bois énergie est la première source d'énergie, avec une consommation principalement orientée pour le chauffage des logements. Le développement de l'éolien, avec 7 parcs et 28 éoliennes en 2018, couvre 21% de la consommation d'électricité.

Par rapport aux objectifs territorialisés du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), Mauges Communauté a atteint les objectifs à horizon 2020 en matière de photovoltaïque, et les dépasse de la moitié en matière d'éolien et de bois énergie.

La politique volontariste sur ces énergies est à étendre avec la même intensité sur le biogaz (gazéification, méthanisation...) pour tendre vers l'objectif d'une couverture de 40% de la consommation du territoire à l'horizon 2030.

Les installations de production d'énergies en renouvelables en fonctionnement (PCAET)



Bilan SCoT Mauges Communauté

Les réactions des élus

- Un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) en cours de finalisation à l'échelle de Mauges Communauté ;
- La constitution d'une société d'économie mixte locale, Mauges Energie, envisagée en 2019 pour viser l'objectif de « l'autonomie énergétique ».

Les enjeux de la révision du SCoT

- Intégrer les potentiels de production d'énergie et de réduction de la consommation énergétique au sein des usages urbains, de l'économie, de l'agriculture... dans une perspective d'autonomie énergétique du territoire
- Impliquer les acteurs locaux par le « faire ensemble » et la mise en réseau des démarches au profit d'une plus grande appropriation des habitants.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conclusion

La création, au 1er janvier 2016, de Mauges Communauté, a donné corps à un **véritable projet de territoire entrepris lors de l'élaboration du SCoT des Mauges de 2009 à 2013**. Cette orientation générale a été affinée dans les PLU des six communes nouvelles, avec comme objectif partagé "d'être acteur d'un archipel urbain" sur la scène régionale.

Ce raisonnement s'inscrit dans un environnement légal qui privilégie les contextes de densification urbaine (lois Grenelle, loi Alur, Lois de modernisation agricole...). Or, si cette intégration du fait urbain est actée, et même antérieure sous une forme atypique avec "les usines à la campagne", **l'organisation spatiale des Mauges demeure rurale** autour d'un ensemble conséquent de bourgs de petite ou de moyenne taille.

La qualité des arguments de la ruralité avancés par les Mauges (agricultures, paysages, patrimoines, énergies, cohésion du tissu social, dynamiques d'entreprises et d'emplois, innovation...) est de nature à fonder un projet urbain qui lui serait propre, véritable condition pour **faire accepter le maintien d'un modèle de développement porteur de flux économiques et résidentiels conséquents** dans une perspective de développement durable.

L'orientation de la dynamique démographique sur la période récente vers les pôles principaux du territoire s'accompagne d'un renforcement du caractère productif des zones d'activités structurantes. L'effet de **cette convergence des flux vers les pôles se traduit par un net ralentissement de la consommation foncière**.

Le maillage urbain réparti, sans grande ville, soulève des enjeux d'accessibilité, où le numérique prend une place importante au côté de politiques de mobilités organisées par Mauges Communauté. **La consolidation de fonctions urbaines passe dès lors par une implication renouvelée de la société civile dans le déploiement des politiques territoriales pour générer une nouvelle économie de services aux habitants et entreprises du territoire.**

Perspectives :

La dynamique d'organisation du maillage territorial des Mauges est rendue cohérente par un double niveau, à la fois par l'intégration de compétences à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (PLH, économie, mobilités, gestion du droit des sols...) et par les politiques d'urbanisme constituées au sein de chaque bassin de vie exprimées par les 6 PLU.

Cette cohérence et cette lisibilité bénéficient d'une vitalité démographique et économique, ressentie aussi sur une partie du département de la Vendée, qui sort du schéma classique de l'insertion des territoires périphériques autour d'un pôle urbain important.

L'affirmation de cette réalité est portée jusqu'au SRADDET des Pays de la Loire (en cours d'élaboration), en soulignant l'anticipation de l'organisation administrative de Mauges Communauté associée aux communes nouvelles pour se doter de leviers opérationnels des politiques publiques. La réactivité locale liée aux évolutions réglementaires (loi ELAN, loi EGALIM notamment avec le Projet Alimentaire Territorial, LOM avec le rôle d'AOM de Mauges Communauté) témoigne de cette capacité à miser sur les transitions territoriales en faveur du développement durable.

L'horizon de la révision du SCoT des Mauges pourrait également s'éclairer en fonction du prisme de la loi Territoires à venir en 2019. La portée du SCoT, entre le SRADDET et le PLUi, pourrait évoluer potentiellement vers l'expression d'un projet politique de territoire à long terme impliquant des orientations renforcées en matière de positionnement inter-territorial.